



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2012

CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS
DE LYCEE PROFESSIONNEL

Externe et c.a.f.e.p

SECTION BATIMENT
OPTION PEINTURE REVETEMENTS

**Rapport de jury présenté par : Monsieur Fernand KREMER
Inspecteur général de l'éducation nationale**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury

COMPOSITION DU JURY

NOM	PRENOM	GRADE - QUALITE	ACADEMIE	ETABLISSEMENT
KREMER	Fernand	IGEN – Président	Paris	MEN – PARIS
PINAUD	David	IA-IPR – Vice-Président	Strasbourg	Rectorat – STRASBOURG
PROSPER	Dominique	IEN-ET Secrétaire général	Orléans-Tours	Rectorat – ORLEANS-TOURS
AUFRADET	Dominique	PLP	Versailles	L.P. Benjamin Franklin 77000 LA ROCHETTE
ALTIMIRA	Francis	PLP	Bordeaux	LP Jean Garnier 40110 MORCENX
BERRY	Dimitri	PLP	Lyon	LP André Cuzin 69300 CALUIRE ET CUIRE
BUCHETON	François	IEN/ET	Orléans-Tours	Rectorat – ORLEANS-TOURS
DUBOIS	Patrick	PLP	Dijon	L.P. Joseph Fourier 89000 AUXERRE
DUSANIER	Philippe	PLP	Versailles	LP Le Corbusier 95240 CORMEILLES EN PARISIS
MONGOUACHON	Benoit	PLP	Dijon	LP Les Marcs d'Or 21000 DIJON
TARDY	Jean Pierre	PLP	Lyon	LP Tony Garnier 69500 BRON
RENOUF	Ludovic	PLP/CM IEN	Rouen	Rectorat – ROUEN
VANDAMME	Christian	PLP	Nantes	L.P. Michelet 44000 NANTES

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel (JO du 7 novembre 1992 BOEN n° 44 du 19 novembre 1992) modifié notamment par :
- Décret n° 98-987 du 4 novembre 1998 en ce qui concerne la date d'appréciation des conditions requises des candidats au concours, l'accès aux concours dans les spécialités pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV et les conditions de qualité et de diplôme requises au concours interne (JO du 5 novembre 1998).
- Décret n° 2001-527 du 12 juin 2001 supprimant les deux grades du corps des professeurs de lycée professionnel et instituant la classe normale et la hors-classe dans ce corps (JO du 19 juin 2001).
- Décret n° 64-217 du 10 mars 1964 modifié relatif aux maîtres contractuels et agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat.
- Arrêté interministériel du 6 novembre 1992 fixant les sections et modalités d'organisation des concours d'accès au deuxième grade du corps des professeurs de lycée professionnel (JO du 25 novembre 1992, BOEN n° 48 du 17 décembre 1992) modifié par :
- Arrêté du 3 août 1993 en ce qui concerne les modalités du concours externe (JO du 22 août 1993, BOEN spécial n° 5 du 21 octobre 1993) ;
- Arrêté interministériel du 27 juillet 1999 en ce qui concerne les sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV ainsi que les épreuves du concours dans ces sections et options (JO du 25 août 1999, B.O. n° 32 du 16 septembre 1999) ;
- Arrêté interministériel du 6 mars 2000 en ce qui concerne la liste des sections et options dans lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur au niveau IV (JO du 14 mars 2000, B.O. n° 14 du 6 avril 2000) ;
- Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement professionnel (JORF n°0004 du 6 janvier 2010).

EPREUVES DU CONCOURS : NATURE, DUREE ET COEFFICIENT

NATURE DES ÉPREUVES		DURÉE	COEFFICIENT
<u>Épreuve écrite d'admissibilité</u> Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance		5 heures	3
Épreuves	d'admission	1 - Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel Durée : 6 h 1) Travaux pratiques et préparation de la séquence : 4 h 2) Exposé et entretien : 1 h (exposé : 30 min, entretien : 30 min)	3
	orales	2 - Épreuve sur dossier (a) soutenance d'un dossier technique et scientifique. (b) "agir en fonctionnaire de l'état de manière éthique et responsable"	3
		Préparation : 1 h 30 Epreuve : 1h Présentation : 20 min Entretien : 20 min Présentation : 10 min Entretien : 10 min	

NATURE DES EPREUVES ET PROGRAMME DU CONCOURS

Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser les connaissances et les compétences requises afin d'effectuer des analyses et/ou de proposer des solutions ou des modifications en réponse à des contraintes propres au domaine professionnel concerné.

S'appuyant sur un dossier technique qui peut contenir différentes données relatives, soit aux caractéristiques du produit, soit au moyen de production, soit à l'action de maintenance, soit au service, l'épreuve conduit les candidats à :

- effectuer des analyses et des recherches ;
- interpréter des valeurs spécifiées et des prescriptions techniques ;
- vérifier des caractéristiques et/ou justifier des choix ;
- proposer des solutions ou des modifications afin de satisfaire à des prescriptions techniques.

Épreuves d'admission

1 - Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans la section choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

2. Epreuve sur dossier

1^{ère} partie

L'épreuve vise à vérifier l'aptitude du candidat à présenter son dossier au moyen d'un exposé structuré, à analyser une situation en liaison avec l'enseignement de la spécialité dans l'option du concours, à proposer l'utilisation de moyens d'enseignement adaptés, notamment informatiques, audiovisuels, à identifier des problèmes d'enseignement et à préciser des conditions de réussite pour un public visé.

L'épreuve prend appui sur un dossier de quarante pages au maximum, réalisé à partir d'une situation empruntée à l'entreprise, ou à partir de l'expérience professionnelle du candidat, et exploitable dans l'enseignement. Le dossier précise son mode d'exploitation dans l'enseignement de la discipline, en fonction de la spécialité choisie au concours (définition des objectifs, des contenus visés, des types d'activité, prolongements pluridisciplinaires éventuels.)

Le jury appréciera les qualités d'analyse du candidat, sa capacité à communiquer, la rigueur et la structure de l'exposé, la pertinence des réponses aux questions posées, la connaissance de la spécialité à enseigner (ses finalités, ses contenus, son évolution) et des filières professionnelles correspondantes.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

2^{ème} partie

Interrogation portant sur la compétence « Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable ».

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve, question pour laquelle il a préparé les éléments de réponse durant le temps de préparation de l'épreuve. La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus, dans le point 3 « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

Le programme du concours est défini par référence aux programmes des certificats d'aptitude professionnelle (CAP), brevets d'études professionnelles (BEP), brevets professionnels (BP), baccalauréats professionnels, brevets de technicien (BT) et brevets des métiers d'art (BMA) existant dans la spécialité.

STATISTIQUES GENERALES

	EXTERNE	CAFEP
Nombre de postes offerts au concours	16	1

Épreuve écrite d'admissibilité.

	EXTERNE	CAFEP
Nombre d'inscrits	117	1
Nombre de candidats présents	72	0
Nombre de candidats admissibles	34	0
Moyenne des notes obtenues par le 1er admissible	11	
Moyenne des notes obtenues par le dernier admissible	06,50	
Pourcentage d'admissibles par rapport aux présents	50	00

Notes obtenues	Note mini	Note maxi	Moyenne
Étude d'un produit, d'une réalisation, d'un processus, d'un service ou d'une action de maintenance	1,28	11	06,26

Épreuves orales d'admission.

Nombre de candidats présents	25	0
Nombre de candidats admis	16	0
Moyenne du concours obtenue par le 1er admis	14,17	
Moyenne du concours obtenue par le dernier admis	08,48	
Moyenne générale du concours des candidats présents	8,97	
Pourcentage d'admis par rapport aux présents	64	

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

REMARQUES ET CONSTATS DU JURY

Cette épreuve concerne l'étude et l'organisation d'un chantier en vue de la réalisation de travaux de rénovation de la façade et du hall d'entrée d'une résidence.

Constats :

Une majorité de candidats rencontre des difficultés :

- à lister les tâches professionnelles dans un ordre chronologique et en utilisant correctement les termes techniques du métier,
- à effectuer l'étude de prix d'un ouvrage,
- à donner des solutions techniques aux problèmes posés en s'appuyant sur leurs connaissances. Il est à regretter que l'empirisme prend souvent l'ascendant sur une véritable réflexion technologique,
- à interpréter le sens des questions par manque de connaissance du vocabulaire technique utilisé,
- à justifier avec pertinence le choix d'un produit, d'un système, d'un matériel ou d'une méthode.

L'écriture nuit souvent à la compréhension des réponses.

Quelques candidats manquent d'une culture technologique actualisée. Par ailleurs, le jury a constaté chez certains candidats des lacunes, dans les domaines scientifiques et techniques, incompatibles avec le métier d'enseignant.

Des questions sont partiellement traitées, voire pas du tout. Le jury fait l'hypothèse que les candidats concernés ne maîtrisent pas le problème posé ou qu'ils ont des difficultés de compréhension ou à gérer le temps imparti.

DR 1 – QUESTION 1

Note moyenne : **9,78 / 24** ; Note la plus basse : **00 / 24** ; Note la plus haute : **21 / 24**

Cette question consistait à définir les désordres constatés sur une façade, et à donner les traitements curatifs les plus appropriés. Elle devait permettre de vérifier les connaissances élémentaires que doit posséder un technicien afin d'en dégager une solution technique.

Constats :

Une grande majorité de candidats ont décrit les solutions de traitement pour la plupart des désordres cités, mais très peu ont su décrire les phénomènes impliquant ces désordres, par manque de connaissances.

Certains candidats ont confondu « définition » et « description ».

Très peu de candidats ont su définir ce qu'est une épaufrure et le phénomène qui y conduit.

L'expression écrite observée, parfois peu lisible, sur certaines copies démontre des lacunes en communication et en présentation graphique.

Conseils aux candidats :

- s'appropriier les notions de base liées aux supports et aux désordres associés, concernant le thème des traitements de façade, d'enrichir leur culture scientifique et technique sur les matériaux.
- d'utiliser des schémas, des croquis pour éclairer une rédaction.
- de présenter et de s'exprimer plus clairement afin de rendre les écrits plus lisibles et compréhensibles.

DR2 – QUESTION 2

Note moyenne : **10,26 / 20** ; Note la plus basse : **00 / 20** ; Note la plus haute : **19 / 20**

Cette question devait permettre au candidat d'expliquer et de justifier un choix de système d'imperméabilité de façade I3, et de rédiger l'analyse de travail des ouvrages extérieurs.

Constats :

Bon nombre de candidats n'ont pas suffisamment argumenté la justification du choix de système, manquant de précisions techniques et se limitant au recopiage des documents techniques.

Les analyses de travail ont été rédigées sommairement, certains candidats confondent matériels et matériaux et ne se sont pas servi complètement des renseignements fournis dans les documents techniques.

Des candidats ont manqué de clarté quant à la chronologie des tâches, indispensable pour cet exercice.

Conseils aux candidats :

- Les candidats doivent veiller à rédiger une analyse de travail qui soit en relation directe avec le dossier technique donné (plans, CCTP, fiches techniques de produits...).
- Les candidats doivent aussi veiller à acquérir les connaissances de base concernant la mise en œuvre de produits utilisés au cœur du métier.

DR3 – QUESTION 3

Note moyenne : **01,60 / 09** ; Note la plus basse : **00 / 09** ; Note la plus haute : **07 / 09**

L'objectif de cette question était de réaliser l'avant - métré de la façade arrière, en vue d'effectuer la commande des produits nécessaires à la réalisation des travaux et devait permettre de vérifier les compétences du candidat à décoder et à exploiter des documents techniques (plan, CCTP).

Constats :

Cette question a été traitée de façon inégale par les candidats.

Le jury a constaté un manque de chronologie dans la résolution de cet avant - métré, une absence importante de prise en compte d'éléments pour la réalisation de celui - ci, une méconnaissance de l'utilisation des coefficients, une lecture très insuffisante des documents fournis.

Conseils aux candidats :

Lorsque la question fait référence à une recherche de surfaces, il est nécessaire d'être méthodique dans la démarche et de rédiger de façon claire, ordonnée et précise, afin de limiter les erreurs et d'éviter d'oublier certaines parties de l'ouvrage.

DR4 – QUESTION 4

Note moyenne : **10,19 / 25** ; Note la plus basse : **00 / 25** ; Note la plus haute : **17 / 25**

L'objectif de cette question était de rechercher les rendements et les conditionnements des produits de peinture utilisés pour le chantier, afin de compléter le bordereau des produits, de choisir les produits adaptés aux travaux et de calculer les quantités nécessaires en indiquant leur conditionnement au plus juste, afin de rédiger le bon de commande.

Constats :

Cette question a été traitée par la majorité des candidats, mais de façon inégale.

Le jury a constaté que la plupart d'entre eux ont su rechercher les rendements et les conditionnements, cependant certains candidats confondent les deux.

Par ailleurs, de nombreuses erreurs ont été remarquées dans le report des surfaces, notamment celles liées au nombre de couches, mais aussi au niveau des quantités théoriques. Le détail du bon de commande de plusieurs candidats était difficilement exploitable.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent connaître la différence entre le « rendement » et le « conditionnement ». Ils doivent maîtriser l'utilisation des rendements ou des consommations indiqués sur les fiches techniques des produits dans le but d'établir un bon de commande. Il est par exemple important, de proposer des quantités à commander prenant en compte les conditionnements disponibles.

DR5 – QUESTION 5

Note moyenne : **03,28 / 12** ; Note la plus basse : **00 / 12** ; Note la plus haute : **11 / 12**

L'objectif de cette question était de calculer le temps total de réalisation par tâche, puis le temps total pour un ouvrage et devait permettre de vérifier les compétences du candidat à décoder et exploiter des ressources liées à l'étude des coûts. Par ailleurs, il était demandé de calculer un déboursé sec de l'ouvrage.

Constats :

Le jury a constaté qu'une majorité de candidats a su rechercher les surfaces, les temps unitaires, mais très peu d'entre eux ont su calculer les temps d'exécution par tâche, les temps moyen d'exécution par ouvrage, ainsi que le temps total d'exécution des différents ouvrages. Ce constat, vaut également pour les calculs liés au déboursés puisque très peu ont été en mesure d'effectuer ce calcul, pourtant relativement simple, alors qu'ils disposaient de la formule à utiliser.

Conseils aux candidats :

Les candidats doivent se renseigner sur la méthode de calcul permettant de calculer un temps d'exécution et un déboursé sec.

DR6, DR7 – QUESTION 6

Note moyenne : **03,90 / 30** ; Note la plus basse : **00 / 30** ; Note la plus haute : **14,5 / 30**

Dans cette question il était demandé aux candidats de réaliser le plan de calepinage d'un échafaudage sur la façade arrière d'un bâtiment, puis d'établir le bon de commande comportant tous les éléments constitutifs.

L'implantation devait tenir compte de la forme de la façade. Les candidats avaient pour objectif de faire apparaître tous les éléments constitutifs d'un échafaudage permettant d'effectuer un montage respectant les règles de mises en œuvre. Pour cela, les candidats devaient exploiter les fiches techniques du matériel et le calepinage réalisé précédemment.

Constats :

La totalité des candidats n'a pas tenu compte de la forme de la façade : un décrochement de 1.20 m obligeait à prévoir deux échafaudages indépendants l'un de l'autre.

Quelques candidats n'ont pas répondu à la question soit par manque de temps soit par méconnaissance du thème abordé.

La majorité des candidats a proposé des calepinages fantaisistes ne comportant pas les éléments indispensables au montage de l'échafaudage (points d'ancrage absents, contreventement par excès...). D'autres n'ont pas réussi à implanter les éléments en respectant les dimensions des éléments constitutifs.

Très peu de candidats sont parvenus à produire un travail exploitable pour un montage ultérieur.

Pour ce qui est du bon de commande le jury a toutefois remarqué une moindre incohérence des résultats que sur le calepinage.

Conseils aux candidats :

Effectuer une lecture attentive de l'énoncé et des documents techniques.

Approfondir leurs connaissances techniques et technologiques dans le domaine des travaux extérieurs de façade et d'échafaudage : Recommandation R408 de la CNAM, décret de Septembre 2004 et arrêté de décembre 2004, exploitation de notices techniques de fabricants d'échafaudage...

DR8, DR9 – QUESTION 7

Note moyenne : **04,11 / 20** ; Note la plus basse : **00 / 20** ; Note la plus haute : **12 / 20**

Cette question portait sur une étude relative à la réalisation d'un plafond acoustique en dalles, suspendu sur ossature apparente. Il était demandé d'effectuer :

- le calepinage sur plan à l'échelle ;
- le quantitatif à partir du calepinage ;
- le quantitatif à partir de la surface par calcul avec les ratios ;
- de comparer les résultats selon les deux méthodes ;
- de choisir une méthode de calcul en justifiant les raisons du choix.

Constats :

Le jury constate que les propositions de calepinage révèlent un manque d'expérience et de savoir faire important dans ce domaine d'activité professionnelle aménagement. La répartition de l'ensemble ne tient pas compte des axes de symétrie, de l'optimisation des découpes, la perpendicularité du tracé n'est pas assurée, les dimensions des dalles ne sont pas respectées.

S'agissant du quantitatif à partir de ratios, beaucoup de candidats n'ont pas pu réaliser celui-ci en raison du manque de maîtrise de la méthode et de l'imprécision de leurs tracés.

Il apparaît que les calculs effectués à partir des surfaces à traiter soient mieux maîtrisés que ceux reposant sur l'application de ratios.

Conseils aux candidats :

Pour être en mesure d'effectuer un calepinage clair et précis d'un plafond acoustique, puis d'élaborer le quantitatif qui en découle, il est nécessaire de maîtriser les techniques de pose afin de choisir la solution qui permet de limiter les pertes, de retenir une répartition de l'ossature équilibrée et conforme aux prescriptions du fabricant.

DR10 – QUESTION 8

Note moyenne : **05,45 / 20** ; Note la plus basse : **00 / 20** ; Note la plus haute : **20 / 20**

Cette question permettait de vérifier les connaissances des candidats en acoustique. Ils devaient vérifier par le calcul si le temps de réverbération de la pièce, après la mise en œuvre des matériaux isolants, est conforme à la norme. Cette résolution reposait sur les ressources fournies : coefficients d'absorption des matériaux, des surfaces traitées et des formules de calcul.

Constats :

De nombreux candidats n'ont pu traiter cette question par méconnaissance scientifique en isolation et correction acoustique. Certains ont toutefois été en mesure de traiter le problème et de comparer les résultats obtenus en justifiant l'intérêt de la pose du plafond acoustique et du revêtement mural.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux candidats de s'informer et de se former dans les domaines de l'isolation en général et d'en maîtriser les calculs scientifiques nécessaires à la réalisation des ouvrages dont ils devront en justifier les choix et assurer la pose.

DR11 – QUESTION 9

Note moyenne : **01,60 / 10** ; Note la plus basse : **00 / 10** ; Note la plus haute : **07 / 10**

Cette question visait à évaluer l'aptitude des candidats à rédiger un mode opératoire d'un passage d'angle et celui d'une coupe double lors de la pose d'un revêtement mural épais en mousse.

Constats :

Visiblement ces techniques de pose ne sont pas pleinement maîtrisées par les candidats. Ils ont été peu nombreux à produire une procédure communicable à une tierce personne et qui peut être à des élèves alors que l'essentiel des renseignements était fourni dans les ressources. Les croquis complémentaires permettant d'illustrer aisément les opérations sont peut-être présents et pour bon nombre sont indéchiffrables.

Conseils aux candidats :

- s'approprier les techniques de base relevant de la pose des revêtements muraux. Passer un angle ou réaliser une coupe double sont des pratiques courantes que les élèves doivent maîtriser et a fortiori le futur professeur ;
- s'efforcer à rédiger de manière lisible et ordonnée afin qu'une tierce personne puisse exploiter le mode opératoire ;
- faciliter la compréhension des élèves en illustrant les opérations décrites. Le jury a apprécié la présence de couleurs pour distinguer les différentes étapes ainsi qu'une légende claire.

DR12 – QUESTION 10

Note moyenne : **05,45 / 10** ; Note la plus basse : **00 / 10** ; Note la plus haute : **08 / 10**

Cette question avait pour objectif de situer les connaissances des candidats en matière de gestion des déchets et de gestion de l'environnement mais surtout d'apprécier l'aptitude à rechercher des éléments de réponse dans les ressources spécifiques fournies.

Constats :

Les candidats furent relativement nombreux à traiter cette question mais malgré les ressources un bon nombre n'a pas répondu correctement.

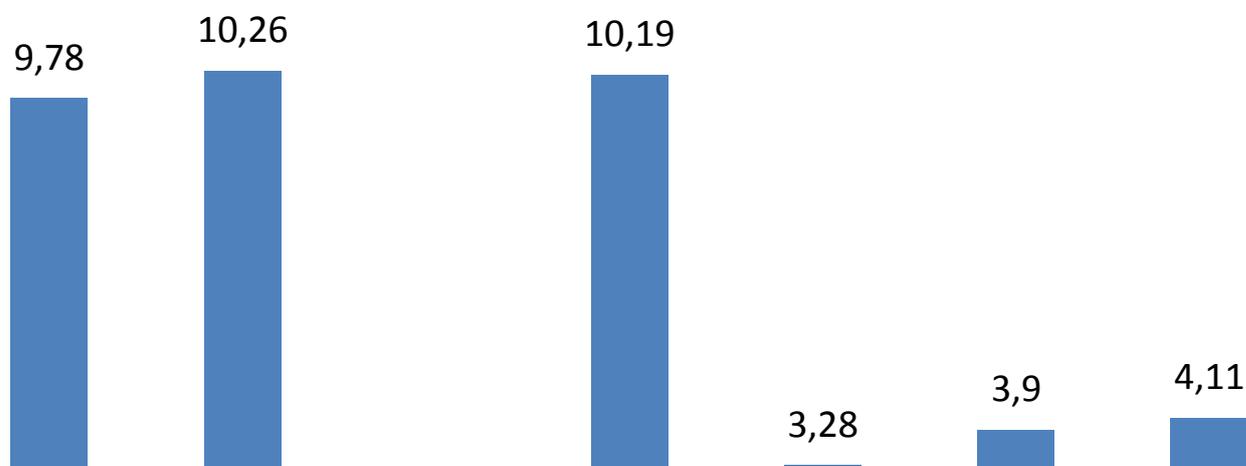
Conseils aux candidats :

- Prendre le temps de s'imprégner des ressources fournies et en extraire les éléments nécessaires pour répondre aux questions ;
- Se documenter sur la gestion des déchets.

CONSEILS GÉNÉRAUX AUX CANDIDATS POUR CETTE ÉPREUVE :

- Prendre le temps de lire attentivement des documents remis en début d'épreuve ;
- Approfondir les connaissances techniques et scientifiques en relation avec les problèmes rencontrés lors de la réalisation de travaux de peinture et d'aménagement (corrosion, adhérence, humidité, isolation thermique, acoustique,...) ;
- S'approprier la notion de système de peinture ou de revêtements (approche, démarche d'étude...) par rapport à l'environnement et à ses contraintes ;
- Appréhender la démarche qualité lors de la reconnaissance des supports, la réalisation et la réception des travaux ;
- Approfondir les connaissances en étude, organisation et gestion de chantier, notamment la rédaction d'un métré, d'un calcul de quantité, d'un calcul de temps... ;
- Consulter les ouvrages et les documents de références (DTU, Normes, réglementation...) ;
- Les candidats doivent impérativement posséder les savoir-faire des métiers du secteur de la finition et de l'aménagement, et maîtriser les savoirs technologiques qui leur sont associés ;
- S'informer sur le principe de fonctionnement des principaux matériels utilisés dans la discipline, et maîtriser les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ;
- Privilégier des réponses courtes, claires et explicites, respectant le vocabulaire approprié (l'utilisation de croquis est fortement conseillée) et soigner la rédaction et la présentation des réponses.

Notes moyennes par ques'



EPREUVE D'ADMISSION

Epreuve sur dossier comportant deux parties

A : Présentation d'une séquence de formation. Durée : 6 heures

(Travaux pratiques : 4h00 ; Préparation de l'exposé : 1h00 ; Exposé : 0h30 ; Entretien : 0h30)

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat est capable de concevoir et d'organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est évalué sur les critères ci-dessous :

- sa capacité à appréhender une situation professionnelle imposée ;
- la pertinence des propositions pédagogiques de la séquence ;
- la pertinence de l'approche didactique de la séance ;
- la réactivité du candidat face au questionnement du jury ;
- la qualité de l'expression.

1^{ère} partie : Mise en œuvre de travaux pratiques :

Le candidat est confronté à la réalisation d'un travail sur une surface limitée. L'activité confiée s'inscrit dans une thématique professionnelle définie. Elle a vocation, d'une part, à permettre au jury d'observer le candidat en action et ainsi d'apprécier la maîtrise de compétences fondamentale du métier. D'autre part, cette activité sert de support pédagogique pour développer la séquence de formation, puis la séance.

Constats :

Quels que soient les travaux pratiques proposés, le jury constate que les techniques de base ne sont pas toujours maîtrisées par certains candidats, ce qui dénote un manque de pratique évident et au-delà un manque de préparation au concours.

Le transfert de leur savoir faire professionnel en vue d'une utilisation de d'inscrire dans une démarche de formation pour des élèves, reste très sommaire. Les savoirs technologiques et scientifiques liés aux produits posés pendant l'activité restent superficiels.

Conseils aux candidats :

Le jury recommande aux futurs candidats :

- d'adopter des attitudes "de professionnels" face au travail pratique à réaliser et d'effectuer les tâches induites en respectant les règles de mise en œuvre ;
- d'être en mesure de justifier au cours de l'entretien les choix techniques effectués et d'argumenter sur le caractère transférables de ces derniers ;
- s'approprier les termes pédagogiques ;
- de se former professionnellement à la mise en œuvre des produits et matériaux du secteur de la finition ;
- de s'approprier le référentiel du Bac Pro AFB, car son contenu leur ferait une excellente base de travail pour réviser les différents thèmes de technologie demandés et abordés au concours.

2^{ème} partie : Exposé et entretien avec le jury

Constats :

- le temps imparti pour l'exposé n'est utilisé totalement ;
- pour la construction de la séquence de formation, les candidats ont tendance à ne limiter leur action pédagogique qu'au seul travail pratique proposé. Malgré un niveau de classe et un objectif de formation donnés, le jury constate que les candidats ont du mal à prendre le recul nécessaire pour concevoir une séquence structurée et adaptée au niveau en question. Par ailleurs, le jury

constate que l'utilisation du référentiel de certification à disposition transparait peu dans les productions ;

- la séance développée se limite très souvent au travail pratique proposé. Peu de candidats envisagent de développer une séance structurée portant sur d'autres compétences.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux candidats de :

- prendre en compte le thème général dans lequel s'inscrit le travail pratique pour construire la séquence ;
- intégrer dans la séquence des séances pertinentes au regard de la classe imposée ;
- prévoir des stratégies d'enseignement variées et des activités diversifiées ;
- intégrer dans la séquence des contenus technologiques en lien avec le thème ;
- développer une séance complémentaire au travail pratique effectué ;
- prendre de la distance par rapport aux situations d'apprentissage favorisant la répétition d'un geste professionnel au bénéfice de stratégies privilégiant des démarches plus ouvertes sur l'expérimentation.

Le jury apprécie lorsque le candidat adopte une réelle posture d'enseignant lors de l'exposé.

Première partie : (14 points)

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux candidats :

- de présenter un dossier reposant sur la réalisation de travaux de chantiers portant sur des activités professionnelles du champ de la Finition, mobilisant des compétences et connaissances associées du niveau 5 au niveau 4 ;
- d'éviter de surcharger le dossier avec des documents techniques ou fiches de fabricants inutiles dans la présentation ;
- de prévoir une technique et des moyens de présentation permettant d'apporter une plus value à son exposé tout en lui permettant de justifier les explications utiles et nécessaires dans sa présentation orale ;
- de s'informer et de se former sur les connaissances technologiques et scientifiques des activités professionnelles du champ ;
- de suivre les évolutions techniques afin de pouvoir les prendre en compte dans les réponses apportées lors de l'entretien ;
- d'anticiper la construction et l'élaboration du dossier de l'épreuve d'admission afin de ne pas être pris au dépourvu et agir en précipitation pour la rédaction et l'envoi du dossier.

B. Interrogation portant sur la compétence "Agir en fonctionnaire de l'Etat et de façon éthique et responsable". (6 points)

Le candidat répond pendant dix minutes à une question, à partir d'un document qui lui a été remis au début de l'épreuve. Les éléments de réponse sont préparés durant le temps de préparation préalable.

La question et le document portent sur les thématiques regroupées autour des connaissances, des capacités et des attitudes définies, pour la compétence désignée ci-dessus « Les compétences professionnelles des maîtres » de l'annexe de l'arrêté du 19 décembre 2006.

Constats :

Exposé du candidat :

- certains candidats ont été en mesure de prendre en compte la situation problème à traiter et d'en proposer des situations opérationnelles adaptées ;
- en revanche, de nombreux candidats ont survolé le problème et n'ont pas été capables de lister des propositions adaptées par manque de connaissances du système éducatif et des différents

partenaires avec lesquels ils seront amenés à traiter les problématiques proposées dans cette partie d'épreuve ;

- beaucoup de candidats pensent que l'acte pédagogique se limite à la transmission de savoirs et de connaissances et ignorent la dimension éducative dans leur mission d'enseignement.

Entretien :

Lors de l'entretien, une partie des candidats a été capable de faire évoluer leurs propositions de traitement du problème posé à partir des connaissances qu'ils ont déjà acquises dans le domaine de l'éducation.

En revanche, de nombreux candidats n'ont pas été en mesure de faire évoluer leurs réflexions et propositions, souvent par manque d'information sur le milieu professionnel dans lequel ils aspirent à entrer.

Conseils aux candidats :

Le jury conseille aux futurs candidats :

- de s'informer sur la dimension éducative qui fait partie intégrante des missions du professeur de lycée professionnel, définie dans les textes publiés par le ministère de l'éducation nationale et dans le code de l'éducation ;
- de toujours chercher et proposer des solutions en s'entourant des partenaires internes et externes à l'établissement dans le cadre des compétences de chacun ;
- de toujours se référer aux textes de référence et réglementaires en vigueur.